



**Pour l'instant il n'y en  
a pas pour tout le  
monde.**

Les OP, OPP, OE, MO, ATP n'ont rien, sinon des petites miettes.  
**Donc, pour l'instant il ne faut rien lâcher.**

Résumons : l'échelle 3 reste E3 ( les OP ) seuls les échelons 1-2-3-4-5 gagnent de 1 à 3 points, et le 11<sup>e</sup> échelon annonce 17 pts ( mais personne n'y arrive car on passe au 4<sup>ème</sup> avant )

**Donc misère et arnaque !!!**

L'échelle 4 Reste E 4 (OE et OPP) : nouvelle arnaque, seuls les 3 premiers échelons augmentent de 1 à 3 Pts, le 11<sup>ème</sup> échelon paraît alléchant avec 16 pts, mais une nouvelle fois peu d'agents y arrivent.

**Bingo on va faire la fête !!!**

L'échelle 5 reste E5 (AT et MO) : comme précédemment les 2 premiers échelons augmentent de 1 à 4 pts et le miraculeux 11<sup>ème</sup> échelon de 13 pts mais qui ne sert qu'aux pauvres malheureux condamnés à rester à l'échelle 5 (faute de passage en MOP : entre autre pour les MO )

**Décidément le ministère et ses alliés (les syndicats signataires)  
sont vachement balaises !!!**

La NEI grille des MOP devient l'échelle 6 avec l'arrivée de 2 nouveaux indices 416 et 430. Les MOP qui ont 4 ans dans leur échelon auront entre 15 et 22 pts d'augmentations.

**Ça devient un peu plus sérieux !!!**

Les ATP rentrent dans la même grille que les MOP ( échelle 6 ) avec pour eux le seul nouvel indice, le 430. Il manque donc un petit quelque chose pour cette catégorie là, puisqu'ils n'ont rien de plus que les MOP.

Alors qu'il existe une grille dans la territoriale qui finit à 453.  
Etonnant n'est-ce-pas que le ministère se soit aligné par le bas ?

**Quels rapiats !!!**

Pour les AT et ATP dans les négociations au niveau de l'APHP, il n'est pas exclu que ce négocie le passage en ATC, nous appelons ces agents à être vigilants parce qu'il ne faudrait pas, que par le jeu des reclassements ceux-ci perdent au niveau des indices (rappel : les ATP avec 4 ans à 416 doivent passer à 430, à quel indice seraient reclassés ceux -i dans la grille des ATC : à 418 ?). Faites vos comptes.

**A surveiller de près !!!**

**Car ils peuvent être malins, à l'AP-HP**

Pour les ATC nouvelle carrière en 3 grades (avec l'apparition de la classe exceptionnelle). Et là encore une petite entourloupe.

**Décidément ils ne peuvent pas s'en empêcher !!!**

En effet, la carrière se rallonge pour les futurs ATC et en fait le tour de passe-passe, est de rajouter des échelons par le bas et un seul indice gagnant par le haut (le 515)

**Quels vicieux !!!**

Voilà nous avons fait le tour du magnifique protocole national.

Le ministère essaie de nous faire avaler cette pure merveille, dûment pensée par des balaises du calcul mental, qui pensent que les ouvriers n'ont pas grand chose dans le citron et vont gober qu'ils vont gagner des poignées d'euros.

Détrompez-vous les personnels techniques sont loin d'être cons et comprennent très bien, que devant le nombre de zéros alignés, ils n'ont que pour seul recours, de secouer la direction générale afin que celle-ci lâche le pognon.

**Le directeur général nous donne rendez-vous le 10 mai pour négocier (il présidera cette séance), suivi d'un autre RV (non fixé à ce jour).**